Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260120-D_2026_008-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Daniel **MARTIN**, Maire

Date de convocation
15 janvier 2026

Nombre de membres

En exercice	**23**
Présents	**16**
Représentés	**04**
Absents	**03**

Sens des votes

Pour	**20**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Daniel **MARTIN**, Gwenola **MEUNIER – LE CORRE**, Jean-Paul **HUBERT**, Hafidha **BATEL**, Véronique **JAMET - BEKKAR**, Rémi **LE VILAIN**, Annette **BATELIER**, Jean **DERDERIAN**, Yannick **LE BRITZ**, Dominique **PHILIPPO**, Philippe **MALPIÈCE**, Fabien **TOUREAUX**, Katell **BERTHE**, Patrick **LE FLOCH**, Pascal **MARTIN**, Dominique **CORVEC**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Catherine **LAISNEY**, ayant donné pouvoir de vote à Annette BATELIER
Jessica **LE MEUR – PAUGAM**, ayant donné pouvoir de vote à Gwenola MEUNIER – LE CORRE,
Gérard **HUTTEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Daniel MARTIN,
Danielle **CAUDAN**, ayant donné pouvoir de vote à Rémi LE VILAIN

Absents excusés
Jacqueline **LANGELIER**, Christine **JIQUELLÉ**

Absente
Céline **GALLIC**

ENSEIGNEMENT - ENFANCE - JEUNESSE

D 2026 008 9°) Convention de partenariat en faveur de la politique intercommunale petite enfance (0-6 ans) sur les communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec

Exposé

Depuis 2001, les communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec développent une politique commune en faveur de la petite enfance dans le cadre de services qui se sont étendus au fil des années : le Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles, devenu « Relais Petite Enfance », le Lieu d'Accueil Enfants Parents -L.A.E.P.- et des places réservées au multi-accueils « Les p'tites abeilles »

Une convention intercommunale de 2002, actualisée en avril 2023, associe les quatre communes pour la gestion de ces services

Elle définit notamment les rôles respectifs des partenaires et les participations financières des communes

Par ailleurs, la nouvelle Convention Territoriale Globale, conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, consacre ce partenariat

Sur la base de l'actualisation de l'analyse des besoins des familles, il est nécessaire que les communes pérennisent et enrichissent leur coopération pour accompagner le développement du territoire, en maintenant l'offre des services aux familles

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260120-D_2026_008-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

C'est pourquoi, il est proposé de renouveler le partenariat intercommunal avec une convention ayant pour objet de redéfinir les objectifs, les conditions et modalités du partenariat entre les communes afin de pouvoir apporter une réponse cohérente et harmonieuse aux demandes des familles, dans le domaine de la petite enfance

Elle fixe les objectifs suivants :
- valoriser les ressources du territoire en matière d'accompagnement à la parentalité, d'offres d'accueil et d'offres d'épanouissement des enfants,
- pérenniser les services apportés aux jeunes familles, en s'appuyant sur les acquis qualitatifs du travail effectué par les services actuels,
- piloter le projet politique intercommunal, fondé sur un lien entre les différents partenaires intervenant sur le territoire dans le domaine de la petite enfance

La convention prévoit les conditions de participation financière de chaque commune aux services susvisés

Après avoir entendu ces explications,

Vu, le projet de convention annexé,

Vu, l'avis de la Commission « éducation, écoles, jeunesse, sports, espace public, commerce, artisanat, marchés » en date du 13 janvier 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- **approuve** les termes de la convention de partenariat en faveur de la politique petite enfance (0-6 ans) sur les communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec, jointe en annexe
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 22 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Annette BATELIER.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

Le Maire,
Daniel MARTIN.